



# Le Gardien d'Aix

Enquêter • Informer • Mobiliser

Agir pour le bien vivre en ville

N° 1 - Oct. 2016

## Édito

Aujourd'hui l'arbre aixois est menacé et sollicite toute notre attention. Pour ceux conscients du rôle important et irremplaçable de l'arbre dans l'équilibre du bien-être en ville, cet été fut particulièrement éprouvant ! Les Aixois et les Aixoises ont vécu sous la menace constante de l'abattage de dizaines de platanes centenaires, précieuse IDENTITÉ de notre Ville. **Trop souvent victimes de maltraitance plus que de maladie**, bien trop chers à maintenir pendant les travaux de requalification, nos platanes ont été condamnés à mort pour des raisons de commodité par une Ville pas assez soucieuse de ce patrimoine irremplaçable.



Ci-dessus : photo prise fin septembre 2016 place de la Madeleine. Malgré la décision du Tribunal Administratif de Marseille en faveur de la protection des arbres des Trois Places (9 septembre), des tranchées profondes sont creusées à 1,50 m du tronc. Le règlement national impose une distance minimum de 3 m...

Malmenés, des milliers d'Aixois se sont indignés cet été face à une série de propositions municipales jugées brutales et insensées, par rapport à la bonne gestion du « bien vivre » en Ville.

Aujourd'hui, trois associations, Palais Prêcheurs Demain (APADEM), l'Association de commerçants du centre-ville (ADIE), l'Association pour la protection du patrimoine environnemental aixois (APPEA) et Le Colibri se sont réunies afin de lancer un recours en justice pour protéger les 23 platanes des trois places. Le résultat positif fait jurisprudence pour la France et nous donne une base juridique pour réclamer une charte de l'arbre aixois (*dossier p. 2*). Aussi, face au nouveau projet de la Ville qui vise la construction d'un parking de 400 places sous le parc Rambot, l'APPEA se positionne fermement contre (*dossier p.3*).

Rejoignez-nous et devenez vous aussi les gardiens du bien vivre à Aix-en-Provence ! Bonne lecture... ■

« Partout où les arbres ont disparu,  
l'homme a été puni de son imprévoyance. »

Chateaubriand

**OUI** À UNE  
CHARTRE DE  
L'ARBRE AIXOIS

**NON** AU  
PARKING SOUS  
LE PARC RAMBOT

Retrouvez les  
dossiers complets  
et leur suivi sur  
le blog de l'APPEA :  
[www.legardien.org](http://www.legardien.org)



Les Rendez-Vous du Gardien

**CONFÉRENCE**

**Le 18 novembre 2016**

**La puissance  
des sources  
sous vos pieds**

avec

**Jean-Louis Hébrard**  
Ingénieur A&M / Sourcier

Au siège de l'APPEA  
19, cours des Arts et Métiers  
13100 Aix-en-Provence  
(American Center)

Détails sur  
[www.legardien.org](http://www.legardien.org)

## La justice en faveur des arbres des Trois Places

Par délibération en date du 9 février 2015, la commune d'Aix-en-Provence décide la requalification des places Verdun, Prêcheurs et Madeleine, au cœur du Centre historique de la Ville.

Fin juin 2016, la Mairie annonce que la quasi-totalité des platanes des places Verdun, Prêcheurs et Madeleine doivent « être abattus en urgence », du fait de leur dangerosité.

Face à cette menace, trois associations et quinze citoyens aixois déposent une requête auprès du Président du Tribunal administratif de Marseille en vue de faire désigner un expert indépendant à propos de l'état réel de ces arbres. Ils rappellent le rôle majeur de l'arbre en ville, en termes d'ombrage et de « climatisation » naturelle des rues ; ils évoquent l'aspect esthétique d'arbres centenaires et le fait qu'ils représentent l'identité même de la ville d'Aix-en-Provence, dans le monde entier. Surtout, leur expert, M. D. BONFORT, n'est pas aussi alarmiste quant au danger que représenteraient ces platanes.

Le 9 septembre 2016, la décision tant attendue est arrivée : elle **fait droit intégralement aux demandes présentées**. Un expert est nommé. Il a pour mission de décrire l'état phytosanitaire des platanes des Trois Places et surtout de suivre leur état pendant toute la durée du chantier pour qu'il ne leur arrive aucun dommage du fait des travaux de requalification de ces places.

Il faut noter que cette jurisprudence est une avancée majeure pour l'arbre en ville. C'est la première fois que des arbres sont pris en compte en tant que tels dès lors qu'ils sont susceptibles de subir des dommages du fait de travaux réalisés par une collectivité publique en ville. Elle s'inscrit dans un courant législatif et jurisprudentiel fondé sur les conséquences des grands principes édictés en matière de protection de l'environnement et de développement durable.

Malheureusement, la Mairie d'Aix-en-Provence a fait appel de la décision. La Cour administrative d'appel de Marseille aura donc à se prononcer soit pour modifier, soit pour confirmer cette décision innovante et représentant un véritable progrès en matière de protection de l'environnement et de démocratie. Ce combat donc ne fait que commencer. ■ Me Daniel PETIT, Avocat

Dossier complet et suivi sur  
[www.legardien.org](http://www.legardien.org)



## Un patrimoine végétal précieux et abusé !

Il est connu que la Ville d'Aix consacre une toute petite partie de son budget de fonctionnement aux espaces verts. Des sources fiables nous informent que la Ville accorde un budget de 200€/arbre – à comparer aux 3000€/arbre accordés par des villes qui s'engagent dans une véritable politique de sauvegarde du patrimoine arboré. Résultat : nos arbres sont goudronnés jusqu'au tronc, trop sévèrement élagués, sans considération de leur rythme annuel de croissance et d'hibernation et, enfin, condamnés à l'abattage pour faciliter tout travail d'aménagement de la Ville.

Les Aixois ont subi cette année l'été le plus chaud de l'histoire et, malgré cela, plus de 100 arbres ont été abattus cet été à Aix et dans les environs. Encore 210 arbres centenaires doivent être supprimés. On dirait que la Ville d'Aix vit en dehors de la réalité du besoin vital de l'arbre – véritable climatiseur urbain, surtout les platanes centenaires, reconnus pour la fraîcheur exceptionnelle de leur ombrage ! ■



## Vos questions

- Les platanes sont-ils en général malades, ce qui nécessite leur abattage ?
- Comment effectuer des travaux de requalification sans mettre en péril la vie des arbres ?
- N'est-il pas nécessaire de programmer un renouvellement des arbres anciens pour la génération future ?



Réponses sur  
[www.legardien.org](http://www.legardien.org)

## Nous exigeons

### UNE CHARTE DE L'ARBRE AIXOIS

Sous une pression constante, une municipalité jongle avec de multiples considérations pour répondre aux sensibilités diverses des citoyens. Ceci n'est pas le chemin d'un développement durable qui favorise conjointement le bien-être des citoyens et la prospérité d'une ville.

*Sans l'autorité d'une charte, l'arbre est trop souvent sacrifié aux intérêts « urgents » du moment.*

Soyons à la hauteur des villes comme Lille, Lyon, Bordeaux, Grenoble, Nantes, Marseille et Paris. Toutes ont adopté une charte de l'arbre qui met le vivant au centre du développement de la ville et qui protège et cultive un patrimoine végétal reconnu comme précieux.

Une charte de l'arbre aixois devrait inclure, entre autres :

- Un budget proportionnel à l'importance de l'arbre en ville, soit 3000€/arbre, typique des Villes avec un engagement affirmé ;

- Un dialogue et une concertation avec les Aixois, plutôt que la manipulation par la peur de la « dangerosité » des arbres gênant des travaux ;
- Le classement et la protection juridique des arbres centenaires et/ou « notables » ;
- Des projets d'aménagement conçus dans le respect du vivant végétal existant et dans la gestion de l'ombrage végétal nécessaire à la qualité de vie aixoise ;
- L'évaluation approfondie des effets potentiellement néfastes de tous travaux sur le cheminement des sources souterraines qui alimentent les racines des arbres aixois ;
- Le renouvellement et le développement du patrimoine arboré dans le respect et dans la valorisation de l'identité de la ville ;
- Des plantations réalisées dans les règles de l'art, assurant la survie et le plein épanouissement des nouvelles plantations. ■

Dossier complet et suivi sur  
[www.legardien.org](http://www.legardien.org)

## Un parking de 400 places sous le parc Rambot, vraiment ?!



Seule l'indifférence des Aixois permettrait la réalisation d'un parking sous le Parc Rambot – tant le projet va à l'encontre de la mission attribuée à ce lieu unique en Ville. En 1859, avec un geste aussi précis que touchant dans sa vision humanitaire, monsieur Gustave Bruno Rambot lègue à la ville d'Aix son enclos de Beaufort de 2,5 hectares. Il offre ainsi aux Aixois « un jardin d'agrément public » contenant

« des ombrages variés, labyrinthes, massifs, labours pour que les gens de loisirs et d'études puissent trouver dans la journée d'été une solitude et une fraîcheur agréable. » Le texte du legs est également très clair en ce que concerne l'exploitation des lieux qui « ne pourront sous aucun prétexte être vendus, en tout ou partie, ni être transformés en rentes. »

Aussi, il faut savoir qu'en France, un propriétaire possède un terrain ainsi que son sous-sol sauf dans le cas, prévu par le Code minier en 1810, où des ressources minières ou pétrolifères se trouvent dans ce sous-sol, auquel cas elles appartiennent à l'État français et non plus au propriétaire du terrain. Comment peut-on donc imaginer la transformation du Parc Rambot, destiné expressément par son donateur à être un sanctuaire de ressourcement, en un parking commercial, avec tout ce que cela engendrerait en termes de congestion de la circulation dans un secteur déjà chargé, d'évacuation de gaz nocifs, de menace pour les arbres existants, etc. ? **Les enjeux sont graves de conséquences légales et environnementales** – risques et conséquences qui ne sont pas ouvertement pris en compte par la Ville qui présente le projet ainsi, selon le compte rendu du CIQ Pont de Béraud, suite à leur réunion avec la Ville le 16 septembre dernier : (suite page 4)

(suite de la page 3)

- Parking enterré de 400 places en 4 sous-sols
- Emprise de 3 000 m<sup>2</sup> dans un parc de 25 000 m<sup>2</sup>
- Dont 13 000 m<sup>2</sup> en jardin arboré ; sans qu'il soit porté atteinte aux arbres centenaires (le projet impliquerait le déplacement de 4 magnolias)
- La dalle serait enfouie sous 2 mètres de terre, hauteur suffisante pour planter de nouvelles espèces, et restituer un parc embelli par rapport à l'existant
- Suppression des parkings en surface le long du cours
- Projet nettement moins coûteux que le précédent (de l'ordre de 4 à 5 millions d'euros)

Outre les considérations judiciaires épineuses et nombreuses, les experts de l'APPEA nous confirment

que, si les travaux respectent une distance requise pour la sauvegarde des racines des arbres existants, la surface disponible restante ne sera pas suffisante pour la réalisation du projet envisagé.

**Une chose est certaine, compte tenu des multiples embûches, ce projet sera irréalisable en temps utile.**

Au lieu de se lancer dans l'étude d'un nouveau projet insensé, la Ville ne ferait-elle pas mieux de consacrer son énergie à la recherche d'une vraie solution, tant attendue par les commerçants des Trois Places, afin de dynamiser la fréquentation du quartier ? ■

Dossier complet et suivi sur  
[www.legardien.org](http://www.legardien.org)

## Analyse juridique de la situation du parc Rambot au regard des dispositions du PLU

Une analyse de la faisabilité d'un parking sous le parc Rambot doit tenir compte premièrement de la localisation du parc Rambot dans le PLU d'AIX d'Aix-en-Provence. Le Parc Rambot est situé en zone UI.

« La zone UI, zone urbaine d'intensification, [...] a pour vocation de favoriser le renouvellement urbain le long des axes structurants en prolongeant le tissu continu, tout en conservant des espaces de respiration en cœur d'îlot. Elle favorise la diversification des fonctions urbaines et la mixité de l'habitat. »

Mais surtout les parcelles sur lesquelles se trouve le parc Rambot sont intégrées dans une partie de cette zone UI appelée « secteur d'attente de projet », soumise à une servitude d'inconstructibilité pour 5 ans maximum imposée par la Ville sur le secteur. La Ville prévoit sur ce secteur un projet d'aménagement global et elle « gèle », à quelques exceptions près, toute construction sur ce secteur, afin de ne pas obérer le futur projet.

En effet, la création d'un parking sous le Parc Rambot suppose la délivrance au pétitionnaire d'une autorisation de construire, autorisation actuellement impossible à obtenir du fait de la servitude d'inconstructibilité. Avant d'envisager de délivrer un permis de construire pour le parking, la Ville devra d'abord modifier son PLU.

Pour la modification du PLU, dans tous les cas, il faut une enquête publique, la consultation obligatoire de certaines personnes publiques associées et la transmission du projet de modification au Préfet notamment. Habituellement le délai est de 6 à 9 mois environ.

Aussi, compte tenu des enjeux de ce dossier, il est à peu près certain que des recours seront engagés contre ce processus et/ou son résultat. En cas de succès de ces recours, c'est tout le processus qui sera remis en cause. Dans tous les cas, **il connaîtra un important retard (quelques années souvent en matière d'urbanisme)**, délai pendant lequel le permis du parking ne pourra pas être accordé.

Si jamais le processus est validé et le permis accordé, **rien n'empêchera un ou plusieurs administrés d'attaquer le permis** aux motifs notamment :

- qu'il se situe sous un parc arboré, ce qui implique un danger objectif de dépérissement de la végétation de ce parc (application de la jurisprudence des platanes des Trois Places),

- que le réseau souterrain d'eau pourrait être définitivement atteint par le projet,

- que le parc Rambot résulte d'un legs à la Ville, legs imposant une utilisation définie dudit parc, celle de parking ne paraissant pas avoir été prévue par le donateur, etc.

Un élu municipal a parlé de « leurre » à propos de ce parking. En tout cas, sa réalisation ne sera pas un long fleuve tranquille. ■

Me Daniel PETIT, Avocat

Analyse complète sur  
[www.legardien.org](http://www.legardien.org)

### APPEL AUX DONS

pour le financement des actions judiciaires actuelles et futures au nom du bien-vivre à Aix

Crowdfunding :  
(financement participatif)

Détails et lien sur  
[www.legardien.org](http://www.legardien.org)